

François Bigot, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police, finances et de la marine ès dits pays.

Provisions de
conseiller-
assesseur au
conseil supé-
rieur de Qué-
bec, pour le
sieur Thomas-
Marie Cugnet.
4 octob. 1754.
Ins.Cons. Sup.
Rég. K. Fol. 3.
Vo.

Sa Majesté voulant donner de l'émulation aux sujets de famille qui ont déjà fait des progrès dans l'étude de la jurisprudence, pour les placer ensuite dans les emplois qui viendront à vaquer soit au conseil supérieur ou dans les autres tribunaux, elle auroit permis par ses lettres patentes du mois d'août, mil sept cent quarante-deux, de leur donner des commissions d'assesseurs au conseil.

Nous, en exécution des dites lettres patentes, et étant informés des progrès que le sieur Thomas-Marie Cugnet a déjà faits dans la judicature, et qu'il a d'ailleurs les qualités nécessaires pour bien s'acquitter d'un pareil emploi, avons, sous le bon plaisir de Sa Majesté, commis et commettons le dit sieur Cugnet à la place de conseiller-assesseur au conseil supérieur de Québec, pour en la dite qualité assister à toutes les délibérations et jugemens qui s'y feront, avec voix délibérative dans les affaires et les procès dont il sera rapporteur, et consultative seulement dans les autres affaires, et aux mêmes honneurs, privilèges et prérogatives attribués aux conseillers du dit conseil, et séance après le dernier conseiller.

Requérons le dit conseil supérieur qu'après qu'il lui aura apparu des bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine du dit sieur Cugnet, il le mette en possession et fasse jouir du dit emploi.

Fait et donné à Québec, le quatre octobre, mil sept cent cinquante-quatre.

Signé : DUQUESNE ET BIGOT.

Et plus bas est écrit : Par mes dits seigneurs,

Signé : MERET ET DESCHENAUX.

Et scellé du cachet de mes dits seigneurs gouverneur-général et intendant.

Réglé, oui, et ce requérant le procureur-général du roi, suivant l'arrêt du conseil de ce jourd'hui, par nous conseiller-secrétaire du roi, greffier en chef du dit conseil, soussigné, à Québec, le quatorze octobre, mil sept cent cinquante-quatre.

Signé : BOISSEAU.

Provisions de l'Office d'Huissier au Conseil Supérieur de Québec, pour Robert Duhaut, du vingt-six Avril 1756.

François Bigot, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police, finances et de la marine en la Nouvelle-France.

Provisions
d'huissier au
conseil supé-
rieur de Qué-
bec pour
Robert Du-
haut.

Etant nécessaire d'augmenter le nombre des huissiers au conseil supérieur de ce pays, et étant informé de la capacité et expérience de Robert Duhaut, huissier en la prévôté de cette dite ville, au fait de la pratique, nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons commis et commettons, par ces présentes, le dit Robert Duhaut, pour exercer l'office d'huissier au dit conseil supérieur, et en jouir par lui aux droits y attribués.